COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°14 – REUNION DU 12 NOVEMBRE 2026

Président :	**M. GODET Jean-Pierre**
Vice-Président :	**M. GILBERT Francis**
Secrétaire :	**M. PETIT Jean-Jacques**
Membre présent :	**M. GILBERT Francis**
Membres cooptés :	**Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine** **MM. RULLIER David, BODIN Dany**
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	**Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine** **MM. BODIN Dany, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.**

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.
Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray
- M. BODIN Dany (membre coopté) – Union St Florent Chamois Niortais

Le procès-verbal n°13 du 05 novembre 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

WEEK-END DU 07-08 NOVEMBRE 2026

Match n°79073743 FC Granzay (1) / FC Usseau (1) en séniors D5, Poule G

Arbitre de la rencontre : M. ABDOU Maoulida

Match arrêté à la 17ème minute de jeu à la suite des blessures de deux joueurs.
Rapports reçus du club du FC Granzay (x3), du FC Usseau et de l'arbitre de la rencontre.
La lecture des différents rapports convergent tous vers la même version des faits.

La Commission Sportive place le match à rejouer le samedi 05 décembre 2026 à 19h au stade Plaine-d'Argenson de La Charrière et souhaite un prompt rétablissement aux joueurs blessés.

MATCHS DU 11 NOVEMBRE 2026

Match N° 56282144 SA Niort Souché (1) / US Champdeniers Pamplie (1) en Séniors D3, Poule C.

Conformément au PV n°3 de la commission de discipline du District 79 du 07 octobre 2026 et sans information du club de SA Niort Souché à ouverture des bureaux du 09 novembre 2026, **la commission Sportive prend acte et enregistre le forfait de SA Niort Souché (1) et valide : SA Niort Souché (1) – US Champdeniers Pamplie (1) = 0-3 en Séniors D3, Poule C.**

Par voie de conséquence, et en référence à l'article 19) B) 7) des RG de la LFNA Saison - 2026/2027, **la commission Sportive prend acte et enregistre le forfait de l'équipe de SA Niort Souché (2) pour la rencontre de D4, Poule D, match n° 56281768 AFC (1) – SA Niort Souché (2) = 3-0.**

FORFAITS

Amende de 42€ :

- Match n° 56282144 SA Niort Souché (1) / Champdeniers Pamplie (1) en Séniors D3, Poule C.
 - **SA Niort Souché 1er forfait.**
- Match n° 56281768 AFC (1) – SA Niort Souché (2) en Séniors D4, Poule D.
 - **SA Niort Souché 1er forfait.**

Amende de 32€ :

- Match n° 79073640 Val de Boutonne (4) / Pays Néo Créchois (4) en Séniors D5, Poule G.
 - **Val de Boutonne 79 1er forfait.**
- Match n° 78780866 Vallée du Salleron (1) / Nalliers (1) en Séniors F à 8, Poule E.
 - **Nalliers 1er forfait.**
- Match n°79114617 FC Thouet (1) / Airvo St jouin (3) en seniors D5, Poule B.
 - **FC Thouet 1er forfait.**
- Match n° 80718218 Dragons Niortais Futsal (1) / Avenir 79 (2) en Coupe des Deux-Sèvres Futsal, Poule E.
 - **Avenir 79 (2) 1er forfait.**

- Match n°80718142 ETFE (2) / ASPTT Niort Bessines (1) en Coupe des Deux-Sèvres Futsal, Poule A.
 - **ASPTT Niort Bessines (1) 1er forfait.**

Amende de 21€ :

- Match n° 81038354 Sanilhacois (1) / GJ VVM Chauvigny (1) en u16-u18 F à 11 ID, Poule B.
 - **GJ VVM Chauvigny 1er forfait.**
- Match n° 79083272 Val de Boutonne 79 (1) / AFP (2) en Coupe U15 – mini championnat – Poule L.
 - **AFP (2) 1er forfait.**
- Match n° 79075479 Nueillaubiers (1) / Thouars Foot 79 (2) en u15 D3, Poule A.
 - **Thouars Foot 79 1er forfait.**
- Match n° 78855680 GJ Cœur 2 Foot 79 (1) / FC3C (2) en u17 D3, Poule A.
 - **GJ Cœur 2 Foot 79 1er forfait.**
- Match n°78962100 Parthenay Viennay (1) / Thouars Foot 79 (2) en u17 D2, Poule A.
 - **Thouars Foot 79 (2) 1er forfait.**
 - À la suite du déplacement au stade de deux officiels sans avoir été prévenus du forfait, le remboursement des frais de 42.91€ pour l'un + 30€ pour l'autre seront portés au débit du club du Thouars Foot 79 (= 72.91€).

FORFAIT GENERAL

Amende de 63€ :

- De l'équipe de **La Rochelle ES (1)** en u16-u18 F à 11 ID, Poule C.

Les adversaires hebdomadaires de ces équipes seront alors exempts au calendrier.

DEMANDE TARDIVE DE MODIFICATION

Amende de 28€ (au club surligné en gras) **:**

- Match n° 79058928 **Voulmentin St Aubin** (3) / Pays Argentonnais (4) en Séniors D5, Poule A.
- Match n° 79081662 **St Cerbouillé** (3) / FC Nueillaubiers (4) en Séniors D5, Poule A.
- Match n° 79075273 Pays Mauléonais (1) / **Parthenay Viennay** (2) en u17 D4, Poule A.
- Match n° 56282437 **Interbocage** (3) / L'Absielargeasse MC (2) en Séniors D4, Poule A.
- Match n° 56282435 **Pays de l'Ouin** (3) / Aubinrorthais (3) en Séniors D4, Poule A.
- Match n° 80718188 **FC Autize** (1) / Le Tallud (2) en Coupe des Deux-Sèvres Futsal, Poule D.
- Match n° 79083186 Parthenay Viennay (2) / **Niort St Liguaire** (1) en Coupe U15, Poule K.

FMI OU FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 28€ (au club surligné en gras) **:**

- Match n° 79065818 **Gatifoot** (5) / FC3C (3) en Séniors D5, Poule D.
- Match n° 80718188 **Le Tallud** (2) / FC Autize (1) en Coupe des Deux-Sèvres Futsal, Poule D

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu de la commune de :
Clessé (jusqu'au 02 décembre 2026).

TOURNOIS - RASSEMBLEMENTS

- Du club de **l'Avenir 79 FC** : Tournoi Futsal u11-u13 le samedi 13 février 2027, salle de St Maxire.

N.B : La commission précise toutefois que *« l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois ».* Pour information : Critérium u12 + rattrapage u13 à cette date.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

Secrétaire
Jean-Jacques PETIT



Le Président
Jean-Pierre GODET

